



FFBSQ
Franche-Comté

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

Ligue de Franche-Comté

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

TROPHÉE RÉGIONAL INDIVIDUEL Les 5 et 6 décembre 2015

ARTICLE 1

Le Trophée Régional Homme et le Trophée Régional Dame se déroulent en deux phases :

- Qualifications : le 5 décembre 2015 (ou à une date à votre convenance avant le 5) dans chacun des bowlings homologués de Franche-Comté.
- Finales : le 6 décembre 2015 au Bowling Comtois de Besançon.

ARTICLE 2

Les qualifications et la finale se déroulent avec handicap à 70% (listing novembre 2015)

ARTICLE 3 (qualifications)

Chaque joueur (euse) choisit librement son centre de participation parmi les centres homologués. Les engagements sont reçus par les Présidents de Club qui les transmettent à la Ligue de Franche-Comté.

Si dans un centre il y a moins de 6 engagés hommes, ceux-ci seront rattachés à un autre centre du département ou de la région.

Si dans un centre il y a moins de 3 engagées dames, celles-ci seront rattachées à un autre centre du département ou de la région.

La date limite de retour des engagements par les Présidents de Club à la Ligue de Franche-Comté est fixée au 27 novembre 2015.

ARTICLE 4 (qualifications)

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

ARTICLE 5 (qualifications)

32 hommes et 16 femmes sont qualifiés pour la finale.

Dans chaque centre, un classement homme et dame est établi sur le total de quilles abattues (handicap compris). Le nombre d'hommes et de dames de chaque centre qualifiés pour la finale est calculé au prorata du nombre d'hommes et de dames engagés. Un homme ou une dame déclarant forfait pour la finale est remplacé (ée) par le (la) suivant (te) au classement du centre.

En cas d'égalité, la personne de plus petit handicap est qualifiée. En cas de nouvelle égalité, la personne ayant réalisée la meilleure dernière partie est qualifiée, puis la meilleure avant-dernière, etc...

ARTICLE 6 (finale phase A)

Chaque finaliste joue 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de piste à l'issue de la première série.

Les 16 meilleurs hommes et les 8 meilleures dames sont qualifiés pour la phase B.

En cas d'égalité, voir article 5.

ARTICLE 7 (finale phase B)

Les 1/8, 1/4, 1/2 et finale chez les hommes et les 1/4, 1/2 et finale chez les dames se déroulent par match en élimination directe sur 1 partie.

Un match de classement, entre les perdants (tes) des 1/2 finales, détermine les 3ème et 4ème places.

En cas d'égalité à la fin d'un match, autant de tie-break que nécessaire sont joués sur les frames 9 et 10 avec handicap égal à la partie entière de la division par 5 du handicap par ligne.

Les rencontres des 1/8 hommes sont établies suivant le classement de la phase 1 : 1 contre 16, 2 contre 15, etc...

Les rencontres des 1/4 femmes sont établies suivant le classement de la phase 1 : 1 contre 8, 2 contre 7, etc...

Voir tableau de la Finale joint.

ARTICLE 8

La compétition est homologuée en tournoi. La Ligue Régionale se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 9

L'engagement est fixé à 33,00 € par joueur (euse) incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Le coût des parties de la finale (phase A et B) est pris en charge par la Ligue Régionale de Franche-Comté.

ARTICLE 10

Horaire de la finale :

- Phase A : 9H00 à 12H30
- Phase B : à partir de 14H00 pour 1/8 hommes
- Podium : vers 17H30

**Retour des engagements par les Présidents de Club
auprès de la Ligue Régionale**

27 novembre 2015 dernier délai